



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

TGV

Question orale n° 1336

Texte de la question

L'Etat, par l'intermédiaire du schéma directeur de la région Ile-de-France, a consacré en 1994 le site de Massy/Saclay comme pôle d'excellence européenne. Cette zone bénéficie en effet d'un environnement dont il faut citer pour mémoire les principaux atouts : la présence d'écoles prestigieuses comme Polytechnique ou Supélec, ou de centres de recherche tels que le CEA ou la faculté d'Orsay ; l'existence d'un nœud de communication impressionnant (autoroute A 6 et A 10, A 86 et Francilienne, RER B et C, proximité de l'aéroport d'Orly) ; la localisation de zones industrielles porteuses d'avenir et créatrices d'emplois comme celles de Courtaboeuf ou de Massy. Ce site devrait prochainement voir son potentiel se renforcer avec l'arrivée du centre de recherche européen de l'entreprise Motorola. Dans ce contexte, la présence d'une gare TGV d'interconnexion à Massy est un point supplémentaire. Créée en 1991, la gare de Massy a pris réellement son essor en juin dernier avec son interconnexion avec le réseau nord. Ainsi, il est maintenant possible de rejoindre directement Rennes, Bordeaux, Lille ou Lyon sans passer par Paris. Cependant, il reste une difficulté à résoudre pour que la gare TGV de Massy joue pleinement son rôle. En effet, il n'existe pas actuellement de train partant de Massy vers Lyon avant 9 h 51 ou pour Lille avant 9 h 30. Cette situation est un handicap majeur pour les voyageurs souhaitant se rendre pour « affaires » dans les deux métropoles régionales. M. Jean-Marc Salinier demande à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme d'intervenir auprès de la SNCF pour qu'elle envisage la mise en place d'un train partant chaque matin, aux environs de 7 heures, directement de Massy vers Lyon et d'un train partant aux mêmes heures vers Lille. Une telle solution montrerait la volonté de l'Etat de faire jouer pleinement à la SNCF son rôle de service public « aménageur du territoire ».

Texte de la réponse

Mme le président. M. Jean-Marc Salinier a présenté une question no 1336.

La parole est à M. Jean-Marc Salinier, pour exposer sa question.

M. Jean-Marc Salinier. Mme le secrétaire d'Etat aux transports, l'Etat, par l'intermédiaire du schéma directeur de la région Ile-de-France, a consacré en 1994 le site de Massy-Saclay comme pôle d'excellence européenne. Cette zone bénéficie en effet d'un environnement exceptionnel dont il faut citer pour mémoire les principaux atouts : présence d'écoles prestigieuses comme Polytechnique ou Supélec et de centres de recherches tels que le CEA ou la faculté d'Orsay ; existence d'un nœud de communication impressionnant : autoroutes A6 et A10, A86 et Francilienne, RER B et C, proximité de l'aéroport d'Orly ; localisation de zones industrielles porteuses d'avenir et créatrices d'emplois comme celles de Courtaboeuf-Les Ulis ou de Massy. Ce site devrait prochainement voir son potentiel se renforcer avec l'arrivée du centre de recherche européen de l'entreprise Motorola.

Dans ce contexte, la présence d'une gare TGV d'interconnexion à Massy est un atout supplémentaire et important. Créée en 1991, la gare de Massy a pris réellement son essor en juin dernier grâce à son interconnexion avec le réseau Nord. Ainsi, il est maintenant possible de rejoindre Rennes, Bordeaux, Lille ou Lyon sans passer par Paris.

Cependant, il reste une difficulté à résoudre pour que la gare TGV de Massy joue pleinement son rôle. En effet,

il n'existe pas actuellement de train partant de Massy vers Lyon avant 9 heures 51 ou pour Lille avant 9 heures 30. Cette situation est un handicap majeur pour les voyageurs souhaitant se rendre pour affaires dans les deux metropoles regionales.

Vous serait-il possible - madame le secretaire d'Etat, d'intervenir aupres de la SNCF pour qu'elle envisage la mise en place d'un train partant chaque matin, aux environs de 7 heures, directement de Massy vers Lyon et d'un train partant aux memes heures vers Lille ? Une telle solution montrerait la volonte de l'Etat de faire jouer pleinement a la SNCF son role de service public «amenageur du territoire».

Mme le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, je me rejouis comme vous que l'interconnexion ait permis, depuis l'ete dernier, de donner son plein developpement a la gare de Massy. Et j'ai le plaisir de vous informer que vous allez prochainement obtenir satisfaction.

Pour le service d'hiver 1997-1998, soit des la fin du mois de septembre prochain, la SNCF envisage en effet d'etoffer la frequence quotidienne sur les deux relations que vous avez citees et d'assurer depuis Massy un depart vers 7 heures du matin en direction de Lille, ce qui permettra d'arriver a destination vers 9 heures, et vers 6 h 30 en direction de Lyon, ce qui permettra d'arriver a destination vers 8 h 30.

Ces projets de la SNCF me semblent repondre a vos souhaits.

Données clés

Auteur : [M. Salinier Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1336

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 février 1997, page 1090

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1045

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997